



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 16 décembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Le maire de la Municipalité de La Macaza, M. Yves Bélanger, est absent.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. **OUVERTURE**

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

1.2 **CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. **URBANISME**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption du budget pour l'année 2025
- 5.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027

032/16-12-2024-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2025 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2025 par la directrice générale et trésorière par intérim, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 137 270 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'adopter le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2025, dont le sommaire ci-dessous est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante:



AGGLOMÉRATION VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

BUDGET 2025

	2024	2025	Ecart	%
REVENUS:				
Quotes-parts	141 110 \$	137 270 \$	(3 840) \$	-2.7%
Services rendus	35 430 \$	- \$	(35 430) \$	-100.0%
Transferts				
TOTAL DES REVENUS:	176 540 \$	137 270 \$	(39 270) \$	-22.2%
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21 050 \$	21 050 \$	- \$	0.0%
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Brigadier	14 300 \$	16 610 \$	2 310 \$	16.2%
Protection contre incendie	- \$	- \$	- \$	
Protection contre incendie - Administration	- \$	- \$	- \$	
Sous-total	14 300 \$	16 610 \$	2 310 \$	16.2%
LOISIRS ET CULTURE				
Administration	11 640 \$	11 530 \$	(110) \$	-0.9%
Piscine	41 400 \$	48 740 \$	7 340 \$	17.7%
Parc Liguori-Gervais	26 020 \$	28 170 \$	2 150 \$	8.3%
Carrefour Jeunesse Desjardins	18 250 \$	2 690 \$	(15 560) \$	-85.3%
Centre d'exposition de la Gare	8 450 \$	8 480 \$	30 \$	0.4%
Sous-total	105 760 \$	99 610 \$	(6 150) \$	-5.8%
FRAIS DE FINANCEMENT	- \$	- \$	- \$	
TOTAL DES CHARGES	141 110 \$	137 270 \$	(3 840) \$	-2.7%
FINANCEMENT				
Rembours. de la dette à long terme	35 430 \$	- \$	(35 430) \$	-100.0%
Affectations				
Affectations Fonds réservés	- \$	- \$	- \$	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	- \$	- \$	- \$	
TOTAL DES DÉPENSES	176 540 \$	137 270 \$	(39 270) \$	-22.2%

Que ledit sommaire du budget pour l'année 2025, incluant celui de 2024, tel qu'illustré ci-dessus, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville ainsi qu'à l'entrée de l'hôtel de ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, en plus d'être transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

ADOPTÉE

034/16-12-2024-A 5.2 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2025, 2026 et 2027 par la directrice générale et trésorière par intérim, Mme Martine Vézina;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Blanche Boivin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2025, 2026 et 2027, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, dont le sommaire ci-dessous est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AGGLOMÉRATION 2025-2026-2027

DÉPARTEMENT	TOTAL	2025		2026		2027	
		SUBV.TIERS		SUBV.TIERS		SUBV.TIERS	
LOISIRS ET CULTURE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	-	-	-	-	-	-	-

Total de nouveaux projets assumés par les citoyens - \$
Total de nouveaux projets assumés par un tiers - \$
- \$

Que ledit sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'Agglomération, soit dans l'édition locale du journal L'Info du Nord Vallée de la Rouge, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge ainsi qu'à l'entrée de l'hôtel de ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*, en plus d'être transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2025 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire et les membres de l'administration répondent aux questions adressées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 04.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire